



# Communication relevé de comptes succession

Par **nicolas75001**, le **17/01/2020** à **00:00**

Bonjour,

J'ai envoyé à la banque du défunt dont je suis héritier pour moitié une demande de copies d'extraits de comptes ainsi que les justificatifs y afférents du décès jusqu'au transfert des fonds chez le notaire en charge de la succession.

La banque n'a pas répondu à mes courriers envoyés en AR. Pourtant je leur ai fourni un certificat d'héritier.

J'ai pris RDV avec ladite banque.

Le conseiller m'a refusé de me donner les documents retorqueant qu'il doit obtenir l'accord de l'autre héritier qui s'est porté porte-fort de lui-même ou que le notaire en charge de la succession doit lui demander.

J'ai également sollicité une copie des contrats d'assurance des biens indivis.

Le conseiller a refusé de me les fournir au motif que les contrats ont été conclus au nom de l'autre héritier.

Je pense que les réponses fournies par la banque sont éronnées eu égard qu'une dizaine de milliers d'euros ont été débloquée et la loi n'autorise que 5.000 €.

Je souhaiterais avoir votre avis.

Merci par avance.

Avec mes salutations.